

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 24

Artikel: Un agréable règlement de compte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un agréable règlement de compte.

La Commission chargée d'examiner le préavis municipal, tendant à obtenir les crédits nécessaires pour boucler les comptes relatifs aux frais payés par la bourse communale pour les fêtes universitaires, a rapporté dans la séance du Conseil communal de mardi. Comme ce rapport rappelle les principaux épisodes du 24 janvier, nos abonnés le liront-il peut-être avec intérêt :

Monsieur le Président et Messieurs,

La tâche de votre commission était on ne peut plus simple ; aussi ne donna-t-elle lieu à aucune discussion proprement dite. En effet, il s'agit ici d'autoriser le paiement de frais concernant une grande fête patriotique, l'une des plus belles, des plus grandioses qu'il nous ait été donné de célébrer ; de frais dont nous avons pour ainsi dire tous profité, et pour lesquels nous sommes tous solidaires, aussi bien les membres de cette assemblée que la population lausannoise tout entière.

Ainsi que vous avez pu le constater par le résumé des comptes donné dans le préavis municipal, ces frais, qui restent de 563 fr. 20 au-dessous des prévisions budgétaires (4000 fr.), se sont élevés à la modeste somme de 3436 francs 80 centimes.

Nous disons modeste somme, car même en tenant compte de ce qu'a fait la population, dont le dévouement a été admirable, on est vraiment étonné de tout ce que le comité a pu réaliser avec des ressources aussi limitées. Il est vrai qu'il a été on ne peut mieux secondé par le Président de la Section des finances, M. Adrien Demiéville, dont la mission n'était certes pas toujours facile. Il fallait là un homme ferme et aimable tout à la fois : ferme, pour savoir résister aux demandes insistantes qui affluaient de toute part ; aimable, pour faire comprendre gentiment, et sans les indisposer, aux solliciteurs des différentes sections, l'absolue nécessité de procéder avec circonspection.

Les cordons de sa bourse, lorsqu'il s'agissait d'une augmentation de crédits, se trouvaient toujours singulièrement enchevêtrés, difficiles à délier. Dans le moment même, dans le moment le plus chaud des immenses préparatifs qui se faisaient en ville, cette attitude du caissier, quoique très sage, a pu paraître un peu dure : aujourd'hui, nous n'avons qu'à l'en féliciter.

Et puisque nous parlons des organisateurs de la fête, nous devons aussi un témoignage de reconnaissance à la Municipalité pour le précieux appui qu'elle n'a cessé de leur prêter. Nous ne voulons pas adresser ici des flatteries à M. le syndic — il n'y est d'ailleurs pas habitué — mais nous tenons à rendre un juste hommage au dévouement patriotique, au zèle infatigable, dont il n'a cessé de faire preuve, du commencement à la fin, pour faciliter la tâche du Comité.

D'une manière générale enfin, autorités cantonales, autorités communales, citoyens de tous les partis et de toutes les conditions, animés des mêmes sentiments et d'un état patriotique rare, tous ont dignement contribué

à la réussite et à la grandeur de notre fête de l'indépendance.

On le sait, le travail d'organisation était énorme. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le programme de la journée du 24 janvier, dont les diverses rubriques succèdent sans interruption, dès l'aube, pour la plantation des arbres de liberté et la pose du drapeau de la République Lémanique, jusqu'à minuit !

Il semble presque étrange de n'y point trouver un alinéa portant :

« Tout le monde debout ! Les repas du jour sont supprimés. »

Et dire cependant que ce programme silong, si chargé, a été — à très peu de chose près — ponctuellement exécuté, suivi pour ainsi dire à la lettre et avec un ordre parfait...

Aussi quel beau spectacle présentait alors notre patrie vaudoise ! Qu'on me permette de la retracer en quelques mots :

La veille de la fête, dans les 388 communes du canton, la grande et harmonieuse voix des cloches annonçait le glorieux centenaire. Dans la soirée du lendemain, innombrables feux de joie embrasaient de vives flammes tous les points élevés du plateau, ainsi que les flancs des Alpes et du Jura.

Et dans cette journée du 24 janvier, favorisée par un ciel superbe, que de manifestations imposantes, toutes empreintes du plus sincère patriotisme. Il suffit de rappeler, pour ce qui concerne notre ville, les cérémonies de la Cathédrale et de la Palud ; les services religieux dans tous les temples, faits alternativement par les pasteurs libres et les pasteurs nationaux ; l'immense cortège, comptant près de 7000 participants, et qui est certainement la plus grande, la plus émouvante manifestation populaire et patriotique qu'ait vue Lausanne ; et enfin le splendide coup d'œil que présentait Beaulieu à l'arrivée de ce cortège. La vaste place couverte, dans sa partie nord, d'une foule évaluée à vingt mille personnes, offrait un aspect vraiment indescriptible, inoubliable chez tous ceux qui en ont été les témoins.

Et puis que d'autres scènes touchantes en divers endroits.

A l'hôpital, entre autres, grâce à une charitable et pieuse pensée, les malades ont eu leur petite fête. Ils n'ont point été laissés dans l'isolement pendant cette journée du 24 janvier ; ils ont entendu de patriotiques paroles, un service religieux et des chants nationaux. On a voulu verser dans leur cœur un généreux témoignage de sympathie, un rayon de bonheur et gaieté ; on a voulu les associer pour quelques heures au moins, et dans la mesure du possible, aux réjouissances de tout un peuple.

Vers le soir, 400 enfants, auxquels on venait d'offrir une charmante collation dans les salles du collège d'Ouchy, se groupaient sous les grands marronniers des Jordils et exécutaient avec une joie entraînante des chants de circonstance, des chœurs patriotiques, à l'endroit même où cent et quelques années auparavant,

le 14 juillet 1791, l'élite de nos patriotes, traînant courageusement à l'affranchissement du Pays de Vaud, célébraient, par un banquet, l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Et tandis que dès la nuit tombante, nos monuments publics, nos rues, toute la capitale et sa banlieue rayonnaient de feux multicolores, que dominait comme une reine, comme un joyau resplendissant, la grande croix fédérale placée au sommet de la cathédrale, au Théâtre, la Société Littéraire glorifiait la mémoire de Davel par la représentation du beau drame de Virgile Rossel. Rien de plus beau que l'aspect de cette salle, bondée de spectateurs, dont l'enthousiasme allait croissant d'acte en acte, et qui se manifesta vers la fin par l'hymne patriotique :

Que dans ces lieux règne à jamais,
L'amour des lois, la liberté, la paix !
entonnoi par toute l'assistance et accompagné par l'orchestre.

Même joie, même expansion des coeurs dans tout le canton !

Malgré la paix dont nous sommes favorisés depuis si longtemps, malgré nos institutions républicaines, nul ne se souvient d'une semblable communauté d'idées, d'un accord aussi parfait. L'amour de la patrie et les grands enseignements laissés par nos libérateurs de 1798 unissaient tous les citoyens.

On voudra bien nous passer ici une petite digression toute personnelle : il est bien regrettable, nous sommes-nous dit, que le Conseil communal n'ait pu se réunir en séance à ce moment-là. Il eût certainement présenté un esprit d'ensemble bien intéressant : pas d'interpellations, pas de discussions agitées, pas d'ordre du jour motivé ou non.

Comme le fauteuil de la présidence eût paru moelleux, et quelle douce quiétude pour la municipalité !

Une des plus grandes satisfactions que les fêtes du Centenaire nous aient laissées, c'est l'excellent esprit qui n'a cessé d'y régner et qui en a si puissamment relevé l'éclat et la dignité : partout il nous a donné le vivant témoignage d'un ardent attachement à la patrie Suisse, et l'oubli du passé en ce qui concerne notre ancienne servitude.

Ceux qui étaient encore nos maîtres à la fin du siècle passé et contre lesquels nos pères ont lutté avec tant de persévérance et de courage, sont devenus pour nous de chers Confédérés. Rien n'a respiré le moindre ressentiment contre Berne ; tout s'est passé dans les conditions les plus paisibles, les plus conciliantes. Ce fut au point que les Bernois d'aujourd'hui, — qui, certes, ne méconnaissent point les fautes du passé — auraient parfaitement pu prendre part à nos réjouissances du 24 janvier, s'asseoir à nos banquets patriotiques et chanter avec nous l'hymne de notre indépendance, témoin les chaleureux discours de Beaulieu :

Là, M. le municipal Maillefer termine son discours par un vivat à la patrie suisse, forte

et prospère par l'union, la concorde de tous ses enfants.

« Suisses, nous sommes depuis des siècles », nous a dit M. Henri Mayor, « Suisses nous voulons rester... Tous les partis vaudois peuvent se tenir la main sur le terrain d'un fédéralisme intelligent... »

Et M. Ed. Secretan, l'auteur de la motion à la suite de laquelle le Grand Conseil décrète la célébration du centenaire, s'écriait en terminant son éloquente péroration : « Vaudois ! je vous invite à pousser avec moi un triple et puissant hourra pour le peuple de Berne, qu'il vive !

Outre ces paroles toutes vibrantes de fraternité helvétique, rappelons, en terminant, celles que quelques heures auparavant, M. le Conseiller d'Etat Ruchet prononçait sous les voûtes de notre antique cathédrale :

« L'enthousiasme avec lequel la population tout entière prend part à la fête anniversaire de notre indépendance, disait-il, prouve que les citoyens d'un même pays peuvent diverger d'opinions, dans bien des domaines, et cependant être unis de cœur pour célébrer le culte de la patrie. »

C'est sous l'impression de ces beaux souvenirs, Monsieur le Président et Messieurs, que votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du préavis municipal. Elle se plaît à espérer que cette décision sera prise à l'unanimité du Conseil.

Petites filles.

Il nous tombe sous la main un ancien numéro du journal *La France*, dans lequel nous lisons, sous le titre de « La toilette de bébé », une intéressante chronique, signée *Parisis*.

Cette chronique est encore toute d'actualité. Jugez plutôt; en voici quelques extraits :

« Vous est-il arrivé parfois d'entrer, en quête d'un peu d'ombre, au jardin des Tuilleries ? A l'heure de la musique, lorsque les jeunes mamans y viennent faire cercle autour des vieux marronniers, leur livre ou leur broderie à la main ; c'est comme une ruche bourdonnante de babies blanches et roses. Et c'est un adorable spectacle que celui de ces ébats enfantins où les sexes se confondent dans la fièvre innocente du plaisir. Comme cette joie des petits vous repose des querelles des grands !

« Il n'y a plus d'enfants ! a dit un philosophe morose. Ce philosophe n'a jamais passé par les Tuilleries, à l'heure de la musique. Il y a des enfants encore, grâce à Dieu. Tout au plus pourrait-on dire qu'il n'y a plus de petites filles.

« Non, la petite fille que nous avons connue, avec laquelle nous avons joué, qui se roulait avec nous dans le sable, sans souci de sa collerette chiffonnée ou de ses jupons fripés, cette petite fille est un mythe. J'ai beau la chercher, je ne la trouve pas. Je trouve en revanche des demoiselles hautes comme ça, qui portent merveilleusement des toilettes merveilleuses, qui se dandinent avec un aplomb superbe et saluent en minaudant ; des élégantes au biberon, qui, d'un geste gracieux rabattent ou font bouffer leurs jupes, — mais des fillettes, bernique !

« C'est à peine s'il s'en détache une comme on les voudrait toutes de cet essaim de jolies poupées vivantes, sur lesquelles les mamans essaient les modes, à peu près comme les demoiselles de province essaient sur des mannequins les patrons coloriés qu'expédient les albums de toilette.

« Peut-on exercer trop tôt les femmes à cet art supérieur de s'habiller qui sera la grande affaire de leur vie ? Certes, non. Aussi marchent-elles à peine que déjà la mode les harponne et décide de quelle façon il les faudra parer, pomponner, attifer. Cela varie selon l'âge. A sept ans, ce n'est plus la même chose qu'à six, oh ! plus du tout.

« Il y a des magasins de « spécialités pour enfants » qui gagnent gros. Petites robes, petits jupons, petits bijoux, on y vend quantité de petites choses qui coûtent les yeux de la tête.

« Que les marchands aient de ces imaginations pour faire leur pelote, cela se conçoit. Que les

mamans aillent vider nos poches chez ces industriels, c'est moins concevable.

« Un monsieur, fort riche — heureusement pour lui — me disait un jour :

— Imaginez-vous que la toilette de ma fille me coûte presque aussi cher que celle de ma femme.

— Et quel âge a-t-elle, mademoiselle votre fille ?

— Elle a huit ans.

« Cette demoiselle si coûteuse n'est pas une exception. Si le papa se fâchait tout rouge, au lieu de rire, la maman lui répondrait.

— Je fais comme les autres !

— Qu'aurait-il à dire ? C'est là un de ces arguments sans réplique qui ferment la bouche aux épilogues.

« Et puis, peut-on faire jamais assez de sacrifices pour savourer l'exquise jouissance d'entendre dire autour de soi :

« Il faut avouer que Mme X. est bien heureuse ! Sa fille, qui vient d'avoir cinq ans, portait hier, avec une grâce sans pareille, un chapeau délicieux. Cette enfant donne les plus belles espérances !

« Je sais, d'autre part, des femmes qui, réellement simples et modestes, font pour leurs « chères mignonnes » de véritables extravagances. Il semble que ce soit une manière de se venger de leur modestie, de se retrapper de leur simplicité.

— Ah ! disent-elles avec conviction, les hommes ne savent pas ce qu'est l'amour-propre d'une petite fille ! Jamais celui de la mienne ne sera froissé !

« On devine les exigences d'une gamine, futée, délinquante, plus fine que l'ambre, devant laquelle on tient de pareils raisonnements. Mais bast ! surexciter sa vanité naissante, encourager ses instincts de coquetterie, lui donner le goût du luxe, l'habitude et le besoin de la parure, est-ce que cela tire à conséquence ? Si, par exemple, la gourmande demandait un fruit vert, on le lui refusera tout net ; les fruits verts, ça gâte l'estomac.

« Et plus tard les mères se plaignent, ils ne veulent pas continuer les errements maternels ; ceux qui le voudraient n'en ont plus les moyens. Et les mères, qui ont des « demoiselles » de vingt ans et plus à marier, deviennent inquiètes en voyant fuir les épouseurs. »

« Eh bien, mamans, qui vous plaignez de ne pouvoir marier vos filles, reconnaissiez-le, il y a un peu de votre faute. Si le goût des toilettes luxueuses et extravagantes doit, un jour ou l'autre, s'emparer de vos filles, que ce ne soit au moins pas grâce à votre complicité.

Les sacs d'écus. — On raconte l'anecdote suivante, tirée des archives de M. de Bismarck. Elle a trait au paiement des 5 milliards d'indemnité, à l'Allemagne, après la guerre 1870-1871. Cette opération énorme faillit être compromise par un simple détail matériel dont on ne s'était guère douté.

A la fin de 1871, Jules Favre et le ministre des finances Pouyer-Quertier arrivèrent à Versailles et annoncèrent à Bismarck que la France ne pouvait remplir ses engagements concernant le mode de paiement, faute de sacs de toile. « L'argent est prêt, déclarèrent-ils, mais nous ne pouvons l'envoyer que non emballé.

— Je vous ferai fournir de la toile, répondit Bismarck, et il donna ordre, à Berlin, d'envoyer par express de la toile à sac. — C'est parfait, dit Pouyer-Quertier, mais ce n'est pas tout ; la Banque de France compte, conformément à la loi, 75 centimes pour chaque sac qu'elle expédie. Comment faire ?

« Nous payerons les 75 centimes par sac », décida Bismarck.

Lorsque le dernier sac d'argent arriva à Berlin, il était accompagné d'une note de 23 500 fr. pour les sacs.

La cour des comptes fit la grimace, mais Bismarck intervint, et la note fut payée.

Comme il n'y avait pas moyen de compter le contenu des sacs — il aurait fallu pour cela un personnel supplémentaire énorme — on les vérifia au poids. Lorsque la liquidation fut terminée, on constata qu'il n'y avait pas manqué un franc.

Par contre, on découvrit parmi les monceaux

de billets de banque un faux billet de cent thalers. « Je n'en veux pas de ce chef à la Banque de France, dit Bismarck, d'autant que le billet est admirablement contrefait ; je le range donc pour les archives. »

Le billet s'y trouve toujours ; il offre une particularité amusante : à la place où sur les billets authentiques se trouve l'article de loi concernant les pénalités qui frappent les contre-fauteurs, le graveur parisien avait gravé ces mots : « La République française paye dix millions à celui qui livrera Guillaume ou Bismarck aux autorités de Paris. »

Oncle le dju dè cartès

Y'a decango houit dzo, vo z'è racontà coumeint on étaï einfaratà ora aprèz le cartès et vo z'è de assebin cein qu'on valet avai repondù à son père que l'ai reprodzivè dè dju dè la mounia.

Mâ, cein que n'é pas zu lezi dè vo derè, c'est que la pe grant'eimpertia dào teimps, quand vo fèdè son binocle avoué on ami, sè trâovè adé pé la pinta dè ellio gaillà que sè creyont ein savai mè què vo po djuï et que vignont sé branquà drâi derrâi vo, soi-disant po vo bailli on coup dè man, àobin dâi consets, et que sont adé à vo derè, ein guegnieint voutron dju : « Met stasse ! Eh ! tsancro dè tadié, porquiet n'as-to pas djuï la dame ! Baillé-là lo sa dè carreau ! » Àobin oquie dinse.

Et sont que à vo z'eimbétâ tant que poivont du lo coumeincement tenujia la fin, que cein vo grâvè dè djuï bin adrai et que dâi iadzo cein vo z'einradzè tant que vo tsampâ le cartès su la trablia et que vo vo couilli dào cabaret.

Et bin, ne vo fiadès pas tant à ellio z'estaffié dinse, kâ lo pe soveint l'est dâi lurons que sè crâyont dâi tot fins po djuï et que ne sâvont papi bin adrai copâ, brassa le cartès et ni pi marquâ lès cotsès, et se ne djuïont pas, c'est que l'ont poâirè dè paidre et payi tot solet on demi-litro.

Piquelon et Raclet étiont dâi lulus dinse ; la demeindez la vêprâ, l'étiont adé fourra pè la Crâi-Fedérâla à quegnai cliâo que djuivant et à eimbétâ lè dzeins avoué lão tsanca dè moudâ à bailli dâi consets.

Onna nè que lo greffie fasai on binocle avoué l'inspettu dâo bétat, Piquelon, que cein démedizivè dè vâire djuï, va sè branquâ derrâi lo greffie, et Raclet, que ne poivè pas tenu non plie, va sè fourrâ drâi derrâi l'inspettu et lè vouaïque à menâ lão mor tandi que djuivant.

A la fin dâi fins, lo Greffie, que cé commerço eimbétavè, fâ à l'inspettu on signo avoué la pi pè dezo la trablia et dese à Piquelon :

— T'einlevine, y'è àobliâ d'è férè 'na coumekhon ào régent que passé ora quie dévant, djuï-vai 'na menuta por mé, se tè plié !

— A voutron servigo, fâ l'autro.

Et lo greffie bailli son dju à Piquelon et ye sou dò la pinta po soi-disant férè sa coumekhon ào régent.

Onna petita vouarba après, l'inspettu, qu'a-vai comprâi porquier on l'avai bussâ avoué lo pi, fâ assebin à Raclet :

— Aïe, atteinds-té vai, mé faut vito allâ à ne n'eindrâi io nion pao allâ por mé; tint me vai on momeint mon dju, Raclet.

— Bailli pi, fâ stusse.

Et l'inspettu sou pè la porta dè derrâi dâo cabaret.

Ma fâ, cinq menutè sè passont, pu dix, pu veingt et lè dou z'estaffié djuïvant adé et coumeint djuï, bailli la sâi et que n'aviont peren dein lão demi-litro, l'ein font rapportâ on autre, pu on troisième et sè desiont que l'inspettu et lo greffie avoint bon moian dè payi lo commerço pisque djuïvant por leu; mà lo relodzo avancivè et ne veyant rabordâ ni l'on